

Responsabilités et assurances dans le BTP

Les entreprises du BTP travaillent dans un contexte où de nombreux événements inattendus peuvent survenir : accidents, corporels, malfaçon, dommages matériels, etc. Les étapes de construction représentant une phase à risque assez importante, les compagnies d'assurances mettent à la disposition de leurs clients une assurance entreprise du bâtiment avec une large couverture.

Objectifs :

Identifier sa place, son rôle dans l'environnement général des garanties dues par les constructeurs. Examiner au plus près les conditions de souscription et de gestion de l'assurance de responsabilité civile. Défendre au mieux ses intérêts lors d'expertises amiables ou judiciaires et faire face aux mises en cause éventuelles.

Programme :

1 Matin : le contrat d'assurance

- Maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre : une affaire de responsabilité
- Devoir de conseil
- Garantie de parfait achèvement
- Responsabilité civile
- Décennale et réception de travaux
- Normes NF/NFCE
- Garantie perte d'activité/garantie homme clé, etc.

2 Après-midi : le document unique d'évaluation des risques

- Contexte juridique
- Le document unique : définition, caractéristiques et contenu, etc.
- Mise en place du document unique : les différentes étapes